

*Démarche Précoce d'Insertion socioprofessionnelle en  
parallèle de la rééducation*

Les actions menées par Comète France  
sont cofinancées par:



Contact :

**Centre de Réadaptation de Mulhouse**  
7 boulevard des Nations  
68093 MULHOUSE Cedex  
03.89.32.46.04  
07.66.10.42.82  
comete68@arfp.asso.fr

**Groupe Hospitalier Régional Mulhouse Sud-Alsace**  
20 av. Du Dr René Laennec  
68100 MULHOUSE  
03.89.64.82.01  
secr-comete@ghrmsa.fr

**Unité d'insertion  
Socio-Professionnelle  
Comète 68**



Dès l'hospitalisation,  
construire un projet professionnel  
compatible avec l'état de santé



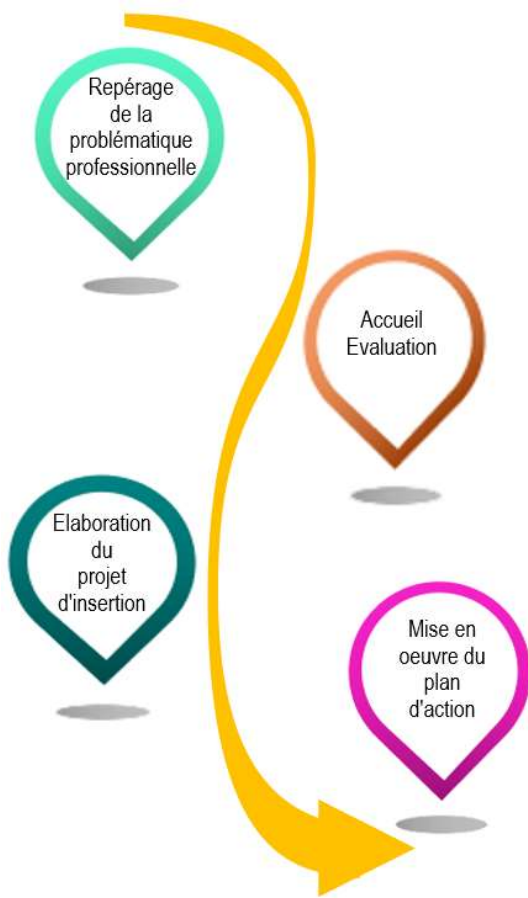
Dès l'hospitalisation,  
construire un projet professionnel  
compatible avec l'état de santé



Pour qui ?

Toute personne en âge de travailler, lorsque le maintien dans l'emploi est remis en cause par une problématique de santé :

- Adaptation de la situation de travail
- Accompagnement à la reconversion



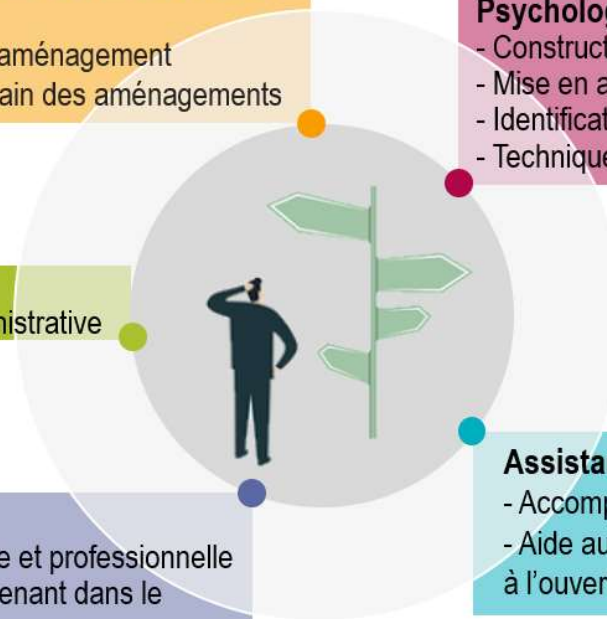
#### **Ergothérapeute, chargé d'analyses ergonomiques**

- Identification des capacités fonctionnelles professionnelles
- Evaluation et aménagement de la situation de travail
- Médiation et recherches de solutions avec l'entreprise et les services de santé au travail
- Recherche de financement lié à l'aménagement
- Accompagnement à la prise en main des aménagements

#### **Chargé d'Insertion Professionnelle / Psychologue du Travail**

- Construction d'un projet professionnel
- Mise en avant des compétences
- Identification des intérêts professionnels
- Techniques de recherche d'emploi

**Secrétaire**  
Gestion Administrative



#### **Médecin**

- Evaluation de la situation médicale et professionnelle
- Liaisons avec les médecins intervenant dans le parcours du patient

#### **Assistant de service social**

- Accompagnement social
- Aide aux démarches administratives et à l'ouverture de droits

Ce projet d'insertion s'effectue en lien avec l'ensemble des professionnels de l'établissement (équipes médicales, paramédicales et sociales) et avec les partenaires extérieurs, sur une durée d'1 an maximum.